

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1 - Acceptation de nos conditions

Les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières de Leasametric sont réputées être irrévocablement acceptées par le client. Toutes les ventes entre Leasametric et le client sont donc soumises aux présentes conditions générales, nonobstant toute stipulation contraire qui pourrait être mentionnée sur les commandes d'achats du client.

## 2 - Commande

2.1 - Toute commande de matériels doit être passée par écrit à Leasametric. La confirmation de la commande du client par Leasametric vaut vente de même que l'acceptation écrite par le client de l'offre de vente de Leasametric. Leasametric se réserve d'accepter ou de rejeter une commande.

2.2 - Les commandes du client sont fermes et définitives et ne peuvent être annulées après leur acceptation par Leasametric, sans son accord.

2.3 - Les catalogues et offres de ventes de Leasametric indiquent si le matériel proposé est neuf ou ReNEWed™. Le terme ReNEWed™ employé par Leasametric caractérise un matériel d'occasion, remis en état et faisant l'objet de la garantie Leasametric. Les offres de ventes portant sur des matériels ReNEWed™ sont toujours conditionnées à la disponibilité du matériel en stocks chez Leasametric à la date de la commande.

## 3 - Prix

3.1 - Les prix sont stipulés hors taxes et sont valables pendant la durée indiquée. Sauf dispositions contractuelles particulières, les offres et listes de prix de Leasametric correspondent aux tarifs en vigueur au moment de la conception du catalogue et peuvent être révisés en conséquence passée leur durée de validité. Ces prix s'entendent pour un matériel disponible en stocks, hors frais de port, de livraison, d'installation et d'emballage qui sont facturés en sus.

3.2 - En cas de différence entre les prix publiés par Leasametric par voie de catalogues (dépliants et prospectus) et ceux présentés sur le site Internet ou sur tout autre support publicitaire, seul le prix en cours de validité engage Leasametric.

## 4 - Conditions de paiement

4.1 - Toutes nos factures sont émises à la date de livraison et sont payables à réception, nettes et sans escompte. Les factures sont émises à la date de livraison.

4.2 - Leasametric se réserve de demander un paiement comp-

tant ou le versement d'un acompte à la commande pour tout nouveau client ou pour un client n'ayant pas respecté les présentes conditions générales lors d'une précédente vente. L'acompte versé est à valoir sur le prix de la commande et son abandon n'autorise pas le client à se libérer du contrat. En tout état de cause, en cas de résiliation du contrat du fait du client, l'acompte restera acquis à Leasametric à titre de pénalité.

4.3 - Le minimum de facturation est de 75€. Les commandes d'un montant inférieur à 2.000€ HT sont payables intégralement par le client à compter de la réception de l'acceptation de sa commande par Leasametric. Toute commande d'un montant supérieur à 2.000€ HT donne lieu au versement d'un acompte égal à 50% du prix TTC de la commande et ce à réception par le client de l'acceptation de sa commande par Leasametric.

4.4 - Le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit, et sans mise en demeure préalable, une pénalité égale à 10% du montant TTC impayé outre un taux d'intérêt majoré appliqué audit montant correspondant à 1,5 fois le taux d'intérêt légal par mois de retard à titre de pénalité complémentaire. Le défaut de paiement de l'une de nos factures rend aussitôt exigible le paiement des autres factures. Dans ce cas, Leasametric se réserve également le droit de suspendre l'exécution de toute autre commande en cours.

## 5 - Livraison, frais et risques

5.1 - Notre matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté en nos établissements. Le matériel voyage donc aux risques et périls du client. Il incombe au client, sauf convention contraire, d'assurer les frais et risques du transport des matériels vendus, que ce transport soit effectué par nos soins, ou enlevé par le client ou par un transporteur affrété par le client. Toutes réserves éventuelles doivent être formulées auprès du transporteur par courrier recommandé AR dans les 48 heures suivant la livraison.

5.2 - Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif en toute bonne foi. Ils s'entendent après acceptation de la commande du client ou de l'offre de vente de Leasametric. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard de livraison ne peut en aucun cas justifier une annulation de commande ou une indemnisation quelconque. La responsabilité de Leasametric ne saurait être recherchée à raison d'un préjudice résultant d'un retard de livraison.

5.3 - L'acquéreur est réputé avoir réceptionné le matériel vendu en

bon état avec les accessoires et préconisations d'emploi nécessaires. Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir dans les 8 jours de la réception des matériels, à peine de déchéance de la garantie stipulée ci-dessous.

## 6 - RESERVE DE PROPRIETE

6.1 - LEASAMETRIC CONSERVE LA PROPRIETE DES MATERIELS VENDUS JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTEGRALITE DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRE. LE DEFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE DES ECHEANCES PEUT ENTRAINER LA REVENDICATION DES MATERIELS.

6.2 - La commande d'un produit au catalogue Leasametric implique de la part du client l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété.

6.3 - Le client s'engage à nous permettre de reprendre possession de nos matériels sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans les locaux et à supporter tous les frais d'enlèvement de nos matériels.

6.4 - Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à la charge du client acheteur, dès la livraison, des risques de perte, de vol et de détérioration des matériels vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner jusqu'au paiement effectif et intégral du prix. Le client s'engage en conséquence à assurer les matériels contre tous risques auxquels ils pourraient être exposés entre la livraison et le paiement effectif et intégral du prix.

## 7 - Garantie

7.1 - Tous les matériels vendus par Leasametric sont garantis pour une durée qui est précisée aux conditions particulières et qui est libellé en mois ou en années, à compter de leur réception par le client. Cette garantie s'applique sous réserve que les matériels vendus soient conservés conformément aux préconisations du constructeur et utilisés conformément à leur destination et aux recommandations du constructeur. Au titre de sa garantie, Leasametric prend en charge le remplacement des pièces défectueuses et les frais de main d'œuvre. La garantie de Leasametric est limitée à la réparation ou au remplacement des matériels vendus et sa responsabilité ne saurait être étendue aux préjudices, quels qu'ils soient, que pourrait subir le client du fait des défauts des matériels. Pour bénéficier de la garantie, le client doit renvoyer le matériel à ses frais à Leasametric. Leasametric prenant à sa charge les frais de retour (en France métropolitaine).

7.2 - Cette garantie ne s'applique pas aux pièces détachées, aux fournitures courantes ni aux consommables. Le remplacement des pièces n'a pas pour

effet de prolonger la durée de garantie.

7.3 - Sont exclus de la garantie les dysfonctionnements provenant de l'usure normale des matériels ou d'une utilisation non conforme des matériels par le client. Certaines pièces telles que sondes, tubes cathodiques ou mélangeurs ont une garantie limitée à trois mois, quelques soit la garantie de l'appareil. Les matériels ne doivent pas non plus avoir fait l'objet d'une tentative de réparation non autorisée par Leasametric.

7.4 - En aucun cas, Leasametric ne garantit que les matériels vendus soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité du client. Le client ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des matériels, a sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les matériels faisant l'objet de sa commande. Ainsi Leasametric ne garantit pas l'adéquation ou l'aptitude des matériels à servir ou répondre aux besoins du client et/ou à un usage déterminé ou particulier auquel ce dernier les destine.

7.5 - Leasametric n'est donc tenue à aucune indemnisation envers le client utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des matériels, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts des matériels vendus, de pertes de bénéfices ou de manque à gagner, de dommages provenant d'une détérioration ou de pertes de données enregistrées par le client.

7.6 - Les logiciels intégrés dans les matériels vendus sont la propriété du constructeur du matériel et le client ne bénéficie que d'un droit d'usage conformément aux licences d'utilisation de l'éditeur

## 8 - Destination finale des matériels vendus

Certains des matériels proposés par Leasametric sont soumis au contrôle de destination finale. En cas d'exportation hors UE du matériel vendu, le client est tenu d'informer Leasametric de sa destination finale et s'engage à obtenir l'accord de autorités compétentes.

## 9 - Clause attributive de juridiction et loi applicable

En cas de litige, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé le siège social de Leasametric est seul compétent. Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.